

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

PRESENTS: MM. Bernard LOUIS, Laurent BOURGEOIS, Laurent GUILLEMIN, Alain HERMANN, Gilles JAPIOT, Eddy MILLE, Mickaël NICOLAS
Mmes Aurore HERNANDEZ, Chantal PLANÇON, Nelly ROUSSY, Frédérique THIMONIER, Cindy VOINSON

PROCURATIONS: M. Bernard BOURDAIS a donné procuration à Laurent GUILLEMIN.
M. Eric LORIGUET a donné procuration Cindy VOINSON. Mme Morgane SEMERDJIAN a donné procuration à Mickaël NICOLAS

ABSENTS: M. Deniz BAHADUR, MMES Danièle DAVID, Pauline GROSNI

REALISATION D'UN VERGER

Il a été proposé au conseil municipal, la réalisation d'un verger de sauvegarde implanté sur les terrains de la commune (parcelle AC201).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de poursuivre le projet et la constitution d'un dossier de subvention auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.

PARTICIPATION FINANCIERE (ASSOCIATION ELA)

Pour faire suite à la demande de l'association ELA, les membres du conseil municipal ont décidé de verser une participation financière de 150^e pour soutenir l'action et contribuer à son financement.

NOUVELLE CONVENTION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES

Le service d'aide aux communes a actualisé la convention aide aux communes en la complétant avec les nouveaux services du dispositif, notamment l'accompagnement en matière d'urbanisme pré-opérationnel, l'accompagnement en matière politique et action foncière, l'accompagnement pour des missions en matière d'emploi et compétences, dont le service de remplacement temporaire des secrétaires de mairie.

Les membres du conseil municipal, approuve la nouvelle convention de services communs entre GBM et les communes membres.

PARTICIPATION AU FSL (Fonds de Solidarité Logement)/ FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté)

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'apporter une participation au fonds de solidarité départemental pour le logement et au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté. L'aide globale est de 1 362€ pour 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU VOLET FORESTIER DU PLAN DE RELANCE

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du plan de relance, la commune sollicite l'octroi d'une aide publique destinée à financer le reboisement de peuplement d'épicéas scolytés.

| | |
|------------------|------------|
| Coût des travaux | 60 687.21€ |
| Subvention | 48 549.77€ |
| Autofinancement | 12 137.45€ |

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le plan de financement.

CONVENTION CANTINE API

Le conseil municipal, autorise le maire à signer la convention de partenariat avec la cuisine centrale API relative à la préparation et la livraison de repas nécessaires à la restauration scolaire de la commune.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DDEN

Afin d'apporter une aide aux élèves des écoles pour améliorer la formation et la documentation des délégués au service de l'école publique, le conseil municipal, décide d'attribuer une allocation de fonctionnement de 150€.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Le conseil municipal, considérant le recrutement d'un adjoint d'animation lié à la réorganisation des services aux écoles et animation, décide :

-la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 32 heures par semaine.

NOVILLARS le 24 septembre 2021
Le Maire,
Bernard LOUIS